

# LE PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

**Le Peuple Souverain paraît tous les jours, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.**

Un numéro : 10 c.

Prix de l'Abonnement :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	5 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENTS,	4	12	22

Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

Lyon, 9 Avril 1848.

OU SIÉGERA LA CONSTITUANTE?

Les prétentions ridicules du *Courrier de Lyon* méritent une nouvelle réponse. Ce n'est plus à Bourges, dit-il, qu'il convient de réunir l'assemblée nationale; la ville a trop d'importance: la petite ville de Riom en Auvergne lui semblerait mieux choisie, non-seulement pour cette fois, mais pour toutes les assemblées délibérantes qui se succéderont par la suite. *Le luxe, les séductions de tout genre* doivent être religieusement écartés des jésuites et des vieilles perruques guizotines dont les électeurs abonnés du *Courrier* voudraient nous gratifier; ils ont horreur des distractions de tout genre que présente le séjour d'une grande ville ou capitale.

Nous commençons à comprendre parfaitement: si quelques renseignements sont nécessaires dans le cours de la session, l'assemblée expédiera un message au gouvernement, qui continuera de siéger à Paris, et en attendant le retour du courrier, que feront nos honorables représentants? Ils prieront et attendront. Dans ce cas il nous semble qu'on aurait pu trouver un endroit plus propice encore que Riom, un asile plus solitaire: ne pourrait-on pas, par exemple, faire réparer quelque antique chartreuse éloignée de toute autre habitation? Là, chaque représentant, enfermé dans sa cellule, pourrait mieux méditer avec calme sur les vicissitudes de la fortune et réciter quelques *De profundis* à l'intention de la royauté trépassée.

Que le *Courrier* nous permette de lui dire notre pensée: nous soupçonnons là-dessous encore quelque machine, comme dirait La Fontaine. On a flatté l'amour-propre, éveillé la convoitise de Bourges, en demandant que cette ville devint le siège de la représentation nationale; Bourges a signé la pétition qui circule à cet effet: aujourd'hui c'est le tour d'une autre ville; la farce est jouée à Bourges, on la joue maintenant à Riom: hier c'était à Moulins, demain ce sera à Carpentras, etc. C'est ainsi qu'en exploitant l'esprit de clocher et les intérêts de localité, on fait fourvoyer l'opinion publique; c'est par ce moyen que l'on cherche à arracher aux crédules provinciaux d'abord une signa-

ture et plus tard un vote qui, s'il prévalait jamais, amènerait à sa suite la guerre civile et les horreurs qui en sont la suite inévitable.

ENCORE LA SAVOIE.

Le *Courrier des Alpes*, cité par le *Courrier de Lyon*, présente sous le jour le plus faux la relation des cruels événements dont Chambéry vient d'être le théâtre. Bien informés sur tous les faits que nous avons avancés, nous maintenons dans tout leur entier les récits que nous avons donnés de cette St-Barthélemy du dix-neuvième siècle. Nous sommes même restés bien au-dessous de la vérité, car il nous répugne de dévoiler tous les épisodes affreux de ce drame sanglant.

Le *Courrier* vante la clémence des vainqueurs! Admirable clémence, vraiment! Cette population frénétique promenant dans les rues les entrailles encore fumantes des victimes qu'elle a massacrées dans leurs lits; les paysans, portant au bout de longues piques, les têtes de leurs compatriotes assassinés dans les campagnes lorsque, forcés de céder au nombre des assaillants, ils s'enfuyaient et cherchaient à regagner leurs foyers: voilà ce qui en Savoie s'appelle de la modération; chez nous sans doute on donnerait à ces actes de vandalisme un tout autre nom.

Plusieurs Français sont au nombre des morts; nous ne voulons pas exciter à la haine ni à la vengeance, mais nous nous plaindrons, et avec justice, de voir cette race de barbares, ces sauvages du Mont-Blanc, préférés aux nationaux dans presque toutes les maisons de Lyon. Nous ne parlons pas des Savoisiens patriotes; nous n'entendons déverser le blâme que sur ceux qui n'ont pas fait partie de la colonne expéditionnaire, et qui, témoignant leur joie de ce qui s'est passé, et prouvant par là qu'ils en eussent fait tout autant que les paysans de leur pays, s'ils se fussent trouvés sur les lieux.

Nous avons une justice à rendre au plus grand nombre, dont les bonnes intentions nous sont parfaitement connues; notre critique ne s'adresse qu'à ceux dont la conduite anti-patriotique ne mérite pas nos sympathies.

— Le *National* insiste vivement sur la nécessité qu'il y a pour tous les citoyens de se rendre en nombre imposant aux élections de la garde nationale. Ce n'est pas au nom de la famille et de la propriété, qui ne sont, quoi qu'on en dise, exposées à aucun danger sérieux, que ce journal réclame le concours actif et empressé de tous les citoyens; c'est au nom de la République, désormais seul garant de l'ordre, du progrès et de tous les intérêts légitimes.

La même feuille, réfutant de nouveau le reproche d'intolérance et d'exclusion qui lui est adressé au sujet des élections pour l'Assemblée constituante, s'attache à démontrer le néant de cette accusation. Non, dit le *National*, il n'y a pas d'exclusion; il n'y a d'ostracisme ni contre les personnes, ni contre les idées. Le prétendre, ce serait un démenti à l'évidence, une injure à la magnanimité de cette révolution généreuse, qui a consacré les droits de tous, à la sincérité des hommes qui ont toujours défendu ces principes. Le dogme de la fraternité n'a pas de tables de proscription. Les hommes de ce dogme ont senti peser trop douloureusement sur eux et sur la nation tout entière le régime du privilège, pour vouloir user à leur tour des armes qu'on a employées contre eux. Mais à toutes les ambitions qui aspirent à l'action politique, ils se contentent de dire: Adressez-vous au pays. Il n'y a pas d'autre patronage auprès de lui que le patronage de ces actes mêmes. Si vous méritez vraiment l'honneur de le servir, ne faites pas à son bon sens l'injure de penser qu'il vous refusera cet honneur, et ayez foi en lui. L'universalité du suffrage vous est le meilleur garant de la sincérité et de la justice du suffrage. Seulement il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que si toutes les anciennes dissidences d'opinion se sont fondues dans l'unanimité d'un même sentiment, le souvenir des pensées et des actes de chacun n'a pu encore s'effacer pour le pays dans une action commune. Ce n'est qu'avec du temps que l'histoire de chacun sera pour ainsi dire absorbée dans l'histoire collective. Le bon sens l'indique. Nous appelons ardemment le moment où la vie de chacun, par les services qu'il aura pu rendre à la révolution, ne datera plus que de la grande ère fraternelle de 1848. Mais jusque-là, il faut bien le

FEUILLETON.

LE LÉZARD D'OR.

I.

UN CHEMIN DE FER.  
(Suite.)

— Je vous pardonne d'autant plus volontiers que je partage vos goûts, monsieur, répondit le voyageur à qui s'adressait cette justification. Je porte envie au trésor que vous possédez et je m'estimerais heureux de posséder un animal d'une telle beauté et d'une pareille intelligence.

L'étranger leva sur celui qui lui parlait son regard pénétrant et presque impérieux pour s'assurer que le Français ne raillait point et qu'en parlant ainsi il formulait une pensée sincère. Rassuré par l'expression grave et franche qu'exprimait la physionomie de son compagnon, il siffla légèrement attira le lézard sur ses genoux et tira de sa poche une petite boîte en fer blanc pleine d'insectes; il donnait un à un les insectes au lézard, qui les prenait entre les doigts de son maître et sollicitait une nouvelle provende chaque fois que l'Espagnol semblait disposé à replacer le couvercle qui fermait l'étui. A la fin il s'avoua vaincu, vint mouiller sa langue fourchue aux lèvres de son maître, et se plaça sous un rayon du soleil qui pénétrait éblouissant et tiède à travers les glaces de la portière et venait tomber sur la banquette du wagon.

L'Espagnol, dans un ineffable contentement, le regardait faire sa sieste. Le lézard avait pris une de ces attitudes nonchalantes et gracieuses qui caractérisent son espèce. Voluptueusement étendu la tête appuyée sur les pattes de devant, il absorbait par tous les pores de son dos et de ses flancs la chaleur vivifiante du soleil. De temps en temps, il semblait succomber aux sensations ineffables qui l'accablaient, abaissait voluptueusement ses paupières, et son extase eût inspiré de la jalousie au nonchalant le plus favorisé et le plus heureux. L'officier veillait à ce que le moindre pli de feuille de rose ne troublât

point l'enivrement de son sybarite; il soutenait de la main les rideaux des glaces pour que les rayons du soleil tombassent d'aplomb sur les flancs du lézard, et il garda une attitude fatigante qui devait déranger quelque peu la position de son favori s'il l'avait modifiée.

Cependant le ciel se couvrait de nuages; le soleil pâlisait et ne tarda point à disparaître. Le wagon perdit ses reflets d'or, qui étincelaient par milliers sur chaque angle où venait se briser la lumière. Le lézard sortit de l'enivrement dont l'avait enveloppé la chaleur, se traîna jusqu'à la poitrine de son maître et se glissa dans les plis de sa redingote. L'Espagnol se décida enfin à changer d'attitude et à prendre une position moins incommode.

— Passez-vous depuis longtemps ce bel exemple du *Lacerta viridis*, demanda le Français?

— Depuis longtemps, senor, répondit celui à qui s'adressait cette question.

— Vous l'avez pris dans les montagnes de la Catalogne?

Un soupir, un soupir plein de souvenirs douloureux et de souffrances réveillées, répondit à cette question. L'Espagnol leva la tête, passa ses belles mains dans ses cheveux à demi blanchis et sur son front haut et dépouillé.

— L'histoire de ma liaison avec Dolores, c'est le nom que je lui ai donné, dit l'Espagnol, ne manque pas d'intérêt romanesque, et peut-être ne vous ennuiera-t-il point que je vous la raconte. Si, comme je le suppose, vous vous livrez à l'histoire naturelle, vous trouverez dans mon récit un exemple de l'intelligence et de l'affection pour l'homme que l'antiquité attribuait à ces animaux, et que de nos jours, je ne sais trop pourquoi la science est venue contester. Je ne discuterai point sur le plus ou le moins de développement du cerveau des sauriens, c'est, je crois, l'expression qu'elle emploie et dont vous êtes servi pour désigner un lézard; j'ignore si la matière qui compose le cerveau est solide ou sereuse, compacte ou fluide, tout ce qu'il m'importe à dire, c'est qu'un chien intelligent et dévoué ne m'eût point donné de preuves d'affection plus grandes que ne l'a fait Dolores.

Le Français se rapprocha de l'étranger qui, de son côté, se pencha pour mieux se faire entendre et ne point élever trop la voix. Il semblait souffrir de la poitrine. Le léger enrouement qui forme un des caractères de la phthisie, se manifestait et produisait une toux convulsive dès qu'il cessait de s'exprimer avec une sage précaution et tout bas.

II.

OU IL S'AGIT DE GUÈPES.

L'Espagnol, avant de commencer le récit qu'il venait de promettre à son compagnon de voyage, tomba dans une rêverie profonde et garda le silence pendant quelques instants. Il semblait se jeter à regret au milieu des souvenirs qu'il allait évoquer. Telle était la nature de ces souvenirs, qu'une tristesse plus profonde encore assombrit l'expression déjà si mélancolique de son visage. A la fin, il sortit par une résolution brusque de cet état d'abattement et d'irrésolution, et se tournant vers le Français:

— Monsieur, lui dit-il, vous me permettez de ne vous dire ni mon nom, ni par quels événements je me trouve condamné à vivre loin de ma patrie et à demander un asile en France. Mon nom est obscur pour tout autre qu'un Espagnol, et n'évoquerait en vous aucun souvenir. Quant aux événements de ma vie, qu'il vous suffise de savoir que les dissensions politiques qui désolent depuis tant d'années l'Espagne, m'ont mis les armes à la main. Jeune, libre, noble, l'honneur ne me faisait-il point un impérieux devoir de prendre l'épée de mes aïeux, de la ceindre à mes côtés et de servir la cause qu'une conviction profonde et l'exemple de mon père me disaient être la seule juste et loyale? Le jour même où les vieux serviteurs aux soins desquels je me trouvais confié, m'apprirent en pleurant que mon père avait péri pour une noble cause, j'allais prendre la place que sa mort laissait libre parmi ses compagnons d'armes.

(La suite à un prochain numéro.)

reconnaître, chacun se présente à la nation avec la responsabilité de ses œuvres, et quel que soit son présent, sous le drapeau du souvenir. Nous ne savons qu'y faire. Cela n'est pas une opinion, c'est une réalité, et, bon gré malgré, la réalité s'impose.

**NOUVELLES D'ORIENT.**

Par le paquebot d'Orient l'*Osiris*, nous recevons les nouvelles suivantes :

**Turquie.**

Constantinople, 27 mars.

Le dernier paquebot français a apporté ici la destitution de M. Bourqueney et la nomination du premier drogman de l'ambassade, M. Cor, comme chargé d'affaires, en attendant qu'un ambassadeur ait été désigné. Personne ne connaît mieux que M. Cor les affaires de la Turquie, puisqu'il les traite depuis dix ans. La Porte connaît la droiture de son caractère, ses sentiments de conciliation, et elle a accueilli cette nomination avec faveur; elle a été aussi accueillie avec une satisfaction unanime par la colonie française. M. Cor a immédiatement pris possession de ses fonctions, et il ne pouvait mieux débiter qu'en faisant communiquer officiellement à la Porte le manifeste de M. Lamartine. Ce document a produit sur le divan une très-grande sensation, et il est inutile d'ajouter que l'impression a été favorable. Les puissances du Nord n'avaient pas manqué d'agir contre nous auprès de la Porte en évoquant le fantôme sanglant de 89, en nous présentant comme des brouillons et des ambitieux, dont la coalition ne tarderait pas à avoir raison. Le manifeste de M. Lamartine a renversé cet échafaudage de calomnies. Le mouvement qui s'est produit dans toute l'Allemagne, les événements de Vienne sont venus d'ailleurs prouver à la Turquie que l'alliance des peuples prévalait contre celle des rois, et qu'aujourd'hui c'est la Russie, et non la révolution, qui est isolée et menacée en Europe. En un mot, la position de la France ici tend à devenir excellente.

Cependant la secousse a été trop forte pour ne pas causer ici un certain ébranlement. L'avenir est encore environné de mystère, et la Porte veut être en mesure de faire face à toutes les éventualités. Jeudi dernier les ministres de la guerre et de la marine se sont rendus au palais; ils sont restés très-longtemps en conférence avec le sultan pour se concerter sur les armements qui se préparent. Toute la flotte va être mise en état de rendre la mer. Déjà sept ou huit bâtiments sont sortis de l'arsenal pour aller s'échelonner dans le Bosphore. Tous les officiers en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leur drapeau. On devance cette année de quatre mois l'époque à laquelle a lieu ordinairement la levée des contingents des armées de terre et de mer. Quant à reconnaître la République, c'est une question qui verra plus tard. On connaît assez les lenteurs ordinaires du divan, pour ne pas s'étonner qu'il n'y ait encore rien de fait. Du reste, la Porte ne se montre pas moins bienveillante que par le passé pour l'ambassade de France. Suleyman-Pacha a décidé de quitter Paris sans attendre ses instructions et, croyons-nous, contre son gré. La situation nous paraît bonne, et du moment que le gouvernement provisoire sera transformé en gouvernement définitif, la Porte donnera sa reconnaissance officielle.

M. Cor a réuni hier à l'ambassade tous les Français résidant ou de passage à Constantinople; cette convocation était nécessaire pour faire cesser des divisions toujours regrettables, surtout en pays étranger, et il a complètement atteint son but. Tout le monde s'est retiré satisfait. Demain un service funèbre sera célébré dans la chapelle de l'ambassade pour les malheureuses victimes des trois journées de Février.

La nouvelle qu'on enverrait ici le général Fabvier et à Athènes M. Eynard, a produit une très-mauvaise impression, et on espère qu'elle ne se confirmera pas.

Le choléra n'a pas encore cessé; on signale toujours, de temps en temps, quelques victimes.

**Egypte.**

On attendait le 29 mars, à Alexandrie, Méhémet-Ali et son fils Ibrahim. On espérait voir revenir le premier en bonne santé, mais la lettre suivante, qui nous est adressée de Malte, donne un démenti aux espérances de la population.

Malte, 4 avril 1848.

En arrivant à Malte, j'ai appris, avec beaucoup de peine, que le vice-roi avait quitté Naples pour se rendre à Alexandrie, à bord du vapeur l'*Alexandre*, dans un état désespéré; sa dysenterie l'avait quitté, mais sa faiblesse était extrême. On sera d'autant plus peiné, à Alexandrie, de l'état de sa santé, que le bateau arrivé le 21 avait annoncé une sensible amélioration. Néanmoins, au milieu de cette peine, on sera un peu rassuré par la présence d'Ibrahim-Pacha, qui a quitté Naples sur une frégate à vapeur anglaise, en même temps que son père, pour retourner à Alexandrie. (Sémaphore.)

**Italie.**

La Gazette du Midi dément la nouvelle de la défaite de l'armée piémontaise qu'elle avait donnée la veille. Des lettres de Gènes portant la date du 6 courant ne font mention d'aucun fait de ce genre. On suppose seulement qu'une rencontre a dû avoir lieu entre l'avant-garde des Piémontais commandés par le général Bès et un des corps du général Radetzky. Ce dernier se trouvait lors des dernières nouvelles entre Orzinovi et Soncino. Le gros de l'armée autrichienne se trouve sur les rives de l'Oglio. Tout le pays situé entre le Pô et les Alpes tyroliennes est insurgé et en armes. L'ennemi rencontre des obstacles de toutes sortes. Les journaux piémontais pensent que Radetzky sera contraint de capituler dès qu'il se trouvera en présence d'une armée régulière.

**CHRONIQUE LOCALE.**

Un club intitulé club de la jeune République vient d'être organisé à Dessenac par les soins empressés du citoyen Pallu, de Villeurbanne, dont nous avons parlé précédemment. La composition définitive du bureau a eu lieu ainsi qu'il suit : président, Gayet (Claude); vice-président, Pupier (Pierre); secrétaire, Bourchalat; vice-secrétaire, Cuimen; trésorier, Chevalier (Benoit).

— Depuis plusieurs jours les clubs lyonnais s'occupent sans relâche du choix des candidats à la représentation nationale; il paraît décidé que sur les quatorze membres à élire, Lyon en fournira sept, et le reste du département les sept autres. Bien des ambitions sont sur pied; c'est aux électeurs à comprendre leurs intérêts et à donner la préférence à l'industrie et à l'agriculture, ainsi que nous l'avons plusieurs fois répété.

— Les sous-commissaires du gouvernement pour l'arrondissement de Tournon, les citoyens Gamon d'Entraigues et Martin de Vals, viennent de donner leur démission.

On nous écrit de cette ville : « Notre population tout entière a été péniblement affectée en apprenant cette nouvelle.

« Une manifestation imposante a eu lieu jeudi soir; le conseil municipal, assisté d'un grand nombre de citoyens, s'est transporté spontanément à l'hôtel de la sous-préfecture pour engager ces deux fonctionnaires à revenir de cette détermination; leurs sollicitations et leurs efforts ont été impuissants. »

— Deux bataillons du 22<sup>e</sup> léger sont partis hier matin, se dirigeant sur la frontière de la Savoie. Un bataillon de garde nationale, ainsi que de nombreuses députations les ont accompagnés jusqu'à la Guillotière.

— Un dernier versement effectué entre les mains du maire provisoire de Lyon, par M. le général commandant la 7<sup>e</sup> division militaire, porte au chiffre total de 6,204 fr. 86 c. la souscription patriotique de la garnison de Lyon.

Dans ce chiffre, ne sont pas comprises d'ailleurs les offrandes de la direction d'artillerie et du bataillon d'ouvriers d'administration, versées directement à la mairie par les chefs de ces corps.

L'armée, dans cette circonstance comme toujours, a noblement rempli son devoir envers le pays. La France n'oubliera jamais que ce n'est pas sur le champ de bataille seulement qu'elle peut compter sur nos soldats, mais que partout où il y a un bon exemple à donner, une noble initiative à prendre, elle est sûre de les trouver au premier rang.

— La commune de Miribel a ouvert, le 1<sup>er</sup> avril, des travaux sur ses chemins vicinaux, pour occuper tous les ouvriers sans travail. Comme ils sont très-nombreux (cent environ), attendu qu'il y a un grand nombre d'ouvriers en soie établis dans ce pays, les fonds votés à cet effet seront bientôt absorbés, si la fabrique ne reprend pas d'abord.

— La commune de Miribel a aussi à loger, depuis le 25 courant, de 5 à 600 ouvriers de Lyon, qui sont destinés à travailler dans ses îles, pour ouvrir un lit nouveau au Rhône; ils se comportent bien; les habitants n'ont qu'à s'en louer.

— La proclamation suivante a été affichée hier matin à Lyon:

**AUX TRAVAILLEURS.**

Citoyens, Le gouvernement provisoire de la République, préoccupé du sort des travailleurs, fera dans peu de temps aux ouvriers lyonnais des commandes considérables pour lesquelles il s'occupe dès à présent d'organiser un grand travail national; et le commissaire du gouvernement dans le département du Rhône sollicite de lui la solution la plus prompte à cet égard.

Il s'agit aujourd'hui de distribuer sans aucun retard la commande actuelle de cent trente mille écharpes et de quarante-trois mille drapeaux.

Pour la confection immédiate de cette première fourniture, le commissaire du gouvernement, suivant les instructions qu'il a reçues, et considérant qu'il faut éviter tout retard pour remédier aussitôt que possible au manque de travail,

Arrête:

Une commission nationale, composée de fabricants, de chefs d'atelier et d'ouvriers, sera nommée immédiatement pour procéder, d'accord avec le commissaire du gouvernement, à la répartition de ladite commande.

Dès demain, la composition de cette commission nationale sera rendue publique.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône, E. ARAGO.

**Souscription patriotique.**

Pour procurer du travail aux femmes sans ouvrage.

Cette souscription, autorisée par les maires de Lyon, de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise, sera commencée, lundi prochain 10 avril, par les dames composant la commission du travail.

On recevra : argent, bijoux, argenterie, étoffes, bons de comestibles, etc.

Chaque groupe de deux dames sera muni d'une autorisation de la mairie, et accompagné d'un citoyen portant au bras un ruban aux couleurs nationales.

Le comité des dames espère que tous les habitants s'empreseront de répondre à cet appel patriotique.

Lyon, le 9 avril 1848.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

**GARDE NATIONALE DE LYON.**

Citoyens,

Le capitaine d'artillerie Cholat que nous avons nommé chef d'état-major général de la garde nationale de Lyon, vient aujourd'hui remettre sa démission entre nos mains.

Le régiment auquel il appartient se dirige sur la frontière, et le capitaine Cholat, ne veut pas, dans ce régiment, laisser sa place vacante. En présence d'un tel motif, je dois accepter sa démission, mais je veux en même temps le remercier, au nom du gouvernement que je représente, du zèle, du dévouement et du patriotisme dont il a donné tant de preuves dans l'exercice des fonctions dont il se démet aujourd'hui.

Je suis sûr que mes sentiments sont, en cette occasion comme toujours, d'accord avec les vôtres.

Fait à Lyon, le 8 avril 1848.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône, Em. ARAGO.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 9 avril 1848.

Citoyen rédacteur,

Je vous prie de donner place dans votre journal patriotique à ces quelques lignes, écrites, non dans le but de défendre une candidature que je n'ai jamais sollicitée, mais pour défendre la mémoire de mon père lâchement outragée.

Il est faux, complètement faux que le sieur Jean-Baptiste Morlon, qui était marchand de bestiaux et tripiier, rue de l'Hôpital, n. 6, ait fait faillite comme on en fait courir le bruit dans le public.

Pendant plus de soixante ans, ma famille a habité ce quartier. Je défie qui que ce soit de fournir la preuve du fait avancé, qui est une infâme calomnie; car mon aïeul, mon père et mes oncles ont toujours rempli exactement leurs engagements.

Agréez mes salutations fraternelles,

Auguste MORLON.

— Au moment où nous mettons sous presse, une affluence considérable se porte vers la place des Cordeliers, pour être témoin de la cérémonie dont nous avons donné le programme hier. Malgré l'apparence de mauvais temps, toute la ville est en mouvement. Dans notre prochain numéro nous rendrons compte de cette fête qui sera suivie d'une grande revue de la garde nationale.

— Le citoyen Coton, directeur du théâtre National (allée de l'Argue), nous avise qu'il va enfin rouvrir son théâtre, avec la permission du citoyen maire de Lyon. La reprise aura lieu incessamment et sera inaugurée par un spectacle extraordinaire, dont le produit sera versé à la caisse des dons patriotiques. Nous espérons que le public lyonnais s'empresera de donner son concours à une œuvre qui recommence sous de si beaux auspices.

— Le citoyen B. Chappe, lithographe, allée des Images, vient de recevoir son brevet.

— Le tribunal correctionnel de Bourg, dans son audience du 7 avril a encore statué sur une affaire se rattachant aux troubles de cette ville.

Dans la nuit du 21 mars, une patrouille de gardes nationaux rencontra quelques individus d'allure suspecte. Entourés par les gardes nationaux, ils cherchèrent à s'échapper et engagèrent une lutte assez violente, au milieu de laquelle quelques gardes nationaux furent renversés. Mais on parvint à saisir les deux agresseurs les plus ardents, et on les fit immédiatement incarcérer. C'étaient un nommé Dumas, ouvrier menuisier, et Jean-Denis Razurel, cabaretier. La police avait déjà depuis plusieurs jours l'œil sur eux; on les soupçonnait d'être les instigateurs des rassemblements.

Le tribunal les a déclarés coupables de rébellion envers la force publique, et les a condamnés, Dumas à trois mois d'emprisonnement, et Razurel à un mois de la même peine.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

PARIS, 7 avril 1848.

On s'occupe activement au ministère des finances d'apporter dans les dépenses du personnel toutes les réductions compatibles avec la bonne exécution des services. L'examen du ministre devait porter et a porté d'abord sur les emplois supérieurs; les titres de directeurs généraux et d'administrateurs ont disparu et ont été remplacés par ceux de directeurs d'administration et de sous-directeurs; il a été reconnu possible de supprimer trois directions qui ont été réunies à d'autres directions; onze emplois de sous-directeurs ont été supprimés dans les anciennes directions générales, savoir :

Un aux douanes ; un à l'enregistrement et aux domaines ; un aux contributions indirectes ; deux aux tabacs ; deux aux forêts et deux aux postes.

Ces réductions dans les fonctions supérieures de l'administration centrale, ont déjà produit une économie de 192,000 fr. On procède, en outre, en ce moment, à la révision des attributions de chaque direction ; les rouages seront simplifiés, les emplois inutiles supprimés et les dépenses ramenées au chiffre qu'elles n'auraient jamais dû dépasser. Le même travail a lieu pour le personnel extérieur.

Cette série de mesures vient d'être complétée par des retenues sur les appointements. Des offres d'une journée de leur traitement avaient été faites par les employés des finances ; mais le sacrifice qui leur est demandé étant plus considérable, il n'a pas été donné suite à cette proposition.

Hier, des ouvriers de Montrouge ont eux-mêmes arrêté un ouvrier qui poussait au désordre. Le même jour quatre individus se sont présentés au port de la Gare dans l'intention de détourner les ouvriers de leur travail ; mais voyant que ceux-ci ne se rendaient pas à leur demande, une querelle s'est engagée.

Un ouvrier du port a été jeté à l'eau. Bientôt ses camarades sont venus à son secours, et se sont emparés des malfaiteurs qu'ils ont conduits au poste. Ces malfaiteurs ont déclaré qu'ils avaient reçu chacun 50 francs pour commettre cette action ; tous avaient de l'argent. Ils sont maintenant déposés à la préfecture. Voilà deux exemples, sans compter ceux qui ont été déjà publiés, qui témoignent des bonnes dispositions de la majorité des classes ouvrières.

Le changement de saison commence à ranimer le commerce des nouveautés. La vente des étoffes pour robes d'été a repris, et l'on nous cite une maison de commerce, qui voyait à peine quelques rares acheteurs la semaine dernière, et qui, il y a trois jours, a fait une recette de 8,000 fr.

On fait d'immenses préparatifs à l'Hippodrome, au Cirque-National, à Mabilly, à la Grande-Chaumière, à la Clôserie-des-Lilas, au Château-des-Fleurs et au Château-Rouge, pour la prochaine reprise des fêtes champêtres.

On dit qu'un habile spéculateur offre 100,000 fr. de loyer au gouvernement provisoire, pour organiser des fêtes de nuit dans le délicieux parc de Monceaux, appartenant à l'ex-domaine privé.

Hier matin un accident a eu lieu sur la ligne de Corbeil. Le convoi parti à huit heures de cette ville a rencontré à son arrivée à Paris, une locomotive qui, sur la même voie, allait remorquer le train partant pour Orléans. Un choc s'en est suivi. La commotion a été violente. Le conducteur de train de Corbeil a été jeté sur la voie adjacente et grièvement blessé. Le wagon de marchandises a déraillé. Un voyageur a été contusionné, mais pas grièvement.

tral est réuni au service du caissier central. Ce dernier prendra le titre de caissier payeur central.

Les administrateurs des anciennes directions générales reprendront le titre de sous-directeurs.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Le gouvernement provisoire n'a pas hésité à répudier le funeste exemple donné par le gouvernement de Juillet à son apparition : il a compris tout de suite que la discipline est la force, l'honneur et la gloire de l'armée ; il a compris qu'elle est une des puissances de l'Etat, et que c'est sur elle que reposent les garanties de notre indépendance au dehors.

« C'en serait fait peut-être de cette indépendance, si l'armée pouvait oublier qu'elle est l'ordre vivant au sein de la patrie ; si elle pouvait oublier cette grande maxime : *L'armée est le patriotisme organisé*, c'est-à-dire le patriotisme ne séparant jamais la pratique du devoir du sentiment de ses droits, l'ordre de la liberté, marchant impassible et dévouée sous l'égide de la loi, même quand le règne de la loi semble un moment suspendu.

« Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la discipline militaire est une des vertus républicaines. Tout le monde sait qu'elle fut le fondement de la grandeur romaine sous les consuls ; la discipline des petites armées de la Grèce antique explique leurs triomphes sur d'innombrables armées de barbares.

« Mais quelles troupes donnèrent jamais de plus mémorables exemples de discipline que celles de notre première République ?

« C'est surtout à cette terrible époque, dont le souvenir préservera la nôtre des excès qui ternirent son immense gloire, qu'on a pu dire que si le patriotisme et les vertus publiques pouvaient se perdre en France, on les retrouverait au sein de l'armée.

« Tout était perdu peut-être si l'esprit militaire et la discipline de l'armée n'eussent pas fait contre-poids à l'anarchie qui régnait dans la cité.

« Aussi, lorsqu'on vint à parler des plus mauvaises phases d'une révolution dont celle de 1848 admire les institutions et réprovoque les crimes, il suffit à un vieillard de nos jours, réquisitionnaire de la République, de déclarer qu'il était alors sous le drapeau, pour qu'on ne demande pas à ce brave d'autre certificat d'honneur, de patriotisme et de vertus militaires.

« Les défenseurs de la première République n'étaient pas seulement les plus braves soldats du monde, ils étaient les meilleurs citoyens de leur pays.

« Ils auraient cru manquer de patriotisme en transgressant les règles de la discipline. »

On lit dans *L'émancipation*, journal de Toulouse :

« Nos lecteurs doivent se rappeler avec quelle sainte indignation la *France Méridionale*, aujourd'hui l'*Indépendant*, repoussait toute accusation de servilisme et de vénalité. Ils n'ont pas oublié non plus les protestations d'innocence dont l'ex-ministre Duchâtel faisait retentir la tribune chaque fois que s'élevait une voix honnête contre l'ignoble régime des subventions en faveur des journaux du système.

« Voici un petit échantillon qui nous permet aujourd'hui d'édifier complètement le public à cet égard. Les révélations que nous pourrions faire, et que nous ferons bien certainement, ne s'arrêteraient pas à des misères de ce genre. Nous en avons sous les yeux de toute nature, à partir du haut de l'échelle administrative jusqu'aux bas-fonds. Notre intention est de les recueillir et d'en composer quelques chapitres curieux et intéressants.

« Bien que nous soyons déjà bien loin du système tombé, il n'est pas mauvais de montrer combien a été juste la colère du peuple. Et si l'on a le droit, en présence de tant d'ignominies, d'être surpris de quelque chose, c'est que cette colère ne soit pas tombée plus terrible sur tous les traîtres et sur tous les voleurs.

« Voici l'extrait de la correspondance ministérielle qui concerne l'ex-*France Méridionale* : »

*Copie d'une lettre du ministre de l'intérieur au préfet Duchâtel.*

Du 20 mars 1844.

Mon cher Duchâtel, Il me semble, d'après votre lettre du 14, que nous ne sommes pas d'accord sur le règlement de vos avances pour la *France Méridionale*.

Les anciens comptes du journal ont été réglés jusqu'au mois d'octobre, par un mandat dont vous avez touché le montant. Depuis le mois d'octobre, il a été convenu que la *France* ne recevrait plus que 1,000 fr. par mois.

J'ai touché pour vous, vers le commencement de décembre, je crois 2,000 fr. que j'ai remis à *Bapst*. Ces deux mille francs représentaient les avances que vous aviez faites pour le mois d'octobre et de décembre.

### Départements.

Nous lisons dans le *Courrier de la Drôme* :

« On a affiché hier un arrêté du citoyen commissaire général du gouvernement pour les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, par lequel la

démission des citoyens Boveron-Desplaces et Curnier, commissaires du gouvernement pour la Drôme, est acceptée.

« La démission du citoyen Fournery est refusée ; il reste seul chargé de l'administration du département de la Drôme.

« Un événement malheureux vient d'arriver au village de Montéléger.

« Ce matin, une terrasse nouvellement construite au château s'est subitement écroulée et a enseveli sous ses ruines quatre ou cinq maisons qui y étaient adossées. On craint que plusieurs habitants aient péri.

« Un détachement de cinquante artilleurs est parti de suite de Valence pour porter du secours. »

### ÉTRANGER.

#### Angleterre.

LONDRES, 5 avril. Nous avons des nouvelles de Buenos-Ayres du 8 janvier. La 23<sup>e</sup> législature de la province a été inaugurée le 1<sup>er</sup> janvier. — Le message du pouvoir exécutif a été lu à l'assemblée : on s'y plaint amèrement de la conduite de la France. On y dit que le contre-amiral La Predour, commandant l'escadre française dans cette partie du globe, a violé le droit des gens et blessé les intérêts des nations. L'escadre française continue le blocus avec vigueur.

Dans la séance de la chambre des communes d'hier, M. Ansley demande qu'une respectueuse adresse soit présentée à la reine, à l'occasion des derniers événements politiques importants d'Autriche, de Pologne et de Prusse. On demanderait à la reine de ne consentir à aucun nouvel arrangement territorial, ni à aucune disposition par suite de ces événements, à moins que l'on n'y reconnaisse et garantisse au peuple polonais ses libertés légales et son indépendance.

#### Allemagne.

BERLIN, 51 mars. — On annonce que le prince Czartorski a déclaré que lord Palmerston et M. de Lamartine lui avaient promis de l'appuyer sur terre et sur mer, dans le cas où la Prusse se prononcerait en faveur du rétablissement de la Pologne.

DE L'ELBE. — Nous apprenons d'une source digne de foi, que le prince Frédéric de Hesse a passé ces jours derniers incognito par Hambourg, se rendant en Angleterre avec une mission spéciale à Copenhague. On compte comme dernière ressource, sur la médiation de l'Angleterre, attendu, dit-on, que cette puissance ne veut pas l'affaiblissement du Danemark, qu'elle considère comme un boulevard contre la Russie.

— La *Gazette d'Etat de Prusse* du 4 avril contient une déclaration du roi de Prusse portant que S. M., en annonçant dans sa proclamation du mois dernier qu'elle était prête à prendre la direction suprême des affaires de l'Allemagne, n'a pas entendu porter atteinte au libre choix des princes et des peuples allemands.

#### Russie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Dans une proclamation adressée à son peuple en date du 26 mars dernier, l'empereur Nicolas déclare qu'il est prêt à repousser avec l'appui de Dieu toutes les tentatives anarchiques et révolutionnaires de ses ennemis ayant pour objet de troubler la tranquillité de ses Etats.

#### Espagne.

MADRID, 31 mars. — Parmi les notabilités arrêtées hier, on cite plus particulièrement M. de Olozaga et M. Galvez Canero, rédacteur et propriétaire du journal *El Clamor Publico*. Cette nuit on les a dirigés tous deux sur Cadix, sous bonne escorte.

Les correspondances des provinces sont favorables : à Saragosse, Zamiro, Burgos, et sur d'autres points, la tranquillité n'a pas été troublée.

ASSISES EXTRAORDINAIRES DE LA HAUTE-GARONNE.

### AFFAIRE CÉCILE COMBETTES.

Viol et meurtre. — Un frère de la Doctrine chrétienne accusé.

#### Résumé du président Labaume.

Audience du 5 avril.

— Hier, nous avons fait connaître la condamnation du frère Léotade, accusé de viol et meurtre sur la personne de Cécile Combettes. Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le résumé plein de clarté de M. le président Labaume.

M. le président : M<sup>e</sup> Saint-Gresse a la parole.

M<sup>e</sup> Saint-Gresse : M. le procureur-général aura-t-il l'intention de répliquer ?

M. le procureur-général : Non.

M<sup>e</sup> Saint-Gresse : L'affaire était connue naturellement entre M<sup>e</sup> Gasc et moi, la réplique m'était réservée. M. le procureur-général renonçant à répliquer, la plaidoirie de mon confrère reste tout entière et dans toute sa force. J'aurais l'air, en prenant la parole, de poursuivre un but misérable de satisfaction et de vanité personnelle, et je craindrais d'affaiblir l'admirable défense de Léotade.

M. le président à l'accusé : Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

L'accusé : M. le président, je ne veux pas prolonger les débats. Je veux seulement expliquer pourquoi, dans la procédure, il peut y avoir des doutes sur ma sincérité. J'ai dit et voulu dire la vérité dans l'information. J'ai dit encore la sincère vérité aux débats. S'il y a quelques contradictions dans mes dépositions, c'a été, je vous l'ai observé, à cause du secret auquel j'ai été soumis. Si vous saviez ce que c'est que le secret ! — Hier encore, j'ai été témoin d'une scène bien pénible pour moi.



Un homme sortait du secret à la prison, pour aller à la messe. Je l'ai accompagné moi-même. Il était à l'état d'un squelette. Il avait perdu le bon sens. Par conséquent, moi-même j'ai été troublé par le secret. Je n'ai pas dit un seul mensonge; j'ai parlé avec la plus sincère vérité. On m'accuse d'avoir violé et tué une jeune fille. O Dieu, Cécile, si tu pouvais faire connaître le coupable à la justice, que je serais heureux! Que MM. les jurés décident de moi comme ils voudront; depuis quarante jours, ils peuvent savoir si je suis innocent ou non. Je dis cela aussi à MM. de la cour.

M. le président: Les débats sont clos.  
M. le président commence ainsi son résumé au milieu d'un silence religieux:

Messieurs les jurés,  
Après la mémorable discussion qui a jeté sur ce débat tant et de si vives lumières, il serait superflu, et il ne nous serait pas difficile, d'être complet; nous préférons être concis, et notre devoir s'accorde avec nos goûts.  
Notre désir d'être bref ira jusqu'à nous faire négliger les considérations générales auxquelles se sont arrêtées tour à tour l'accusation et la défense, si leur influence sur le sort du débat était moins décisive; mais elles le dominent: et là où il ne se rencontre pas un fait, si tenace qu'il soit, qui ne trouve une explication ou un démenti dans la parole d'un religieux, il faut bien que nous sachions si cette parole, environnée de notre vieille vénération, n'a rien perdu de son prestige.

Nous n'essaierons pas de reproduire tout ce que la logique et la raison, secondées par les magnificences du langage, vous ont dit sur les résistances que l'esprit du cloître oppose toujours à la légitime invasion des pouvoirs séculiers. Le cloître devant vous a eu ses imprudences, et il n'est plus nécessaire de démontrer un esprit de résistance qui s'est révélé jusque dans cette enceinte sous la forme des plus arrogants défis.

Ne cherchez plus le secret de la lutte qui vient expirer devant vous dans l'histoire des adroites et proverbiales dissimulations d'une société célèbre dont les frères de l'Ecole chrétienne repoussent l'affinité. S'ils lui appartiennent par la ruse, ils s'en séparent par la violence, qui est le dernier mot des corporations religieuses comme des rois, et la société de Loyola ne dit jamais le sien.

Vous le trouveriez plutôt dans ce drame contemporain qui préparait aux magistrats de Nancy les épreuves que nous venons de subir, si le coupable soustrait à la main de la justice par une adroite fourberie n'avait affranchi sa corporation des nécessités d'une lutte désespérée.

Cherchez-le, ce secret, dans les faits qui se sont déroulés ici et sans tenir compte de mes appréciations qui se révèlent dans l'arrestation du frère Lorien, mais qui ne doivent en rien influer sur la complète indépendance des vôtres, jugez vous-mêmes et vous seuls si la parole du religieux n'a rien perdu de son prestige; si, quand le cloître a ouvert ses portes, il n'a pas fermé ses consciences; si la haute direction de la communauté, après avoir fait du mensonge une règle de discipline, n'en a pas fait aux uns une condition d'existence, aux autres le sujet d'une composition classique et d'une déplorable émulation, aux autres enfin l'occasion d'une malheureuse célébrité, dans laquelle les sympathies de l'exaltation religieuse dédommagent des dangers et de la honte du parjure.

Cette première solution aplanit toutes les difficultés du débat; si tout ce qui est attesté par les hommes qu'une robe longtemps vénérée protège contre tout soupçon, doit être tenu pour vrai, le coupable n'est pas dans nos mains, la communauté se défend contre une indigne calomnie, et on pourrait aller même, en présence du cadavre profané et mutilé de Cécile Combettes, jusqu'à dire que le crime est impossible.

Si le mensonge expliqué, mais non exécuté par la puissance du lien religieux, par l'effervescence de généreuses et déplorables passions, peut se glisser sous la robe du moine, s'associer aux sentiments d'une piété fervente et pénétrer dans le cœur des hommes qu'égarèrent les passions politiques ou le fanatisme religieux, la communauté des frères de l'Ecole chrétienne recèle le coupable et il doit être dans nos mains, puisqu'on a recours au mensonge pour nous l'enlever.

Plus cette solution est importante, plus elle mérite d'être méditée. Écoutez sur ce point l'accusation et la défense descendant l'une et l'autre de la théorie au langage des faits.

M. le président annonce qu'il divisera son résumé en trois parties: concert frauduleux, localisation, culpabilité, et continue ainsi:

La première partie de ce débat est donc celle-ci: Résultat-il de l'ensemble des faits qui se sont déroulés devant vous, la preuve qu'un concert frauduleux, ourdi au sein d'une communauté religieuse, a préparé à la justice des obstacles, à l'opinion publique des déceptions? Cette preuve résulte-t-elle de la fausseté de certains témoignages qui auraient été prêtés devant vous, même sous le prestige du costume religieux qui a des droits incontestables à votre vénération?

Dans l'examen de chacune des parties de la discussion, notre dessin est de placer, en face les uns des autres, les objections qui ont été faites par la défense et par l'accusation. Dans la première, les arguments favorables ou contraires se personnifient. Les preuves du concert frauduleux dont nous recherchons les traces, peuvent se trouver dans le témoignage du frère Lorien. Elles peuvent se trouver dans le témoignage du frère Floride, dans celui de Vidal, de Madelaine Sabatier, de Navarre, de Laphia, de Janissien et du frère portier. Pour le moment, nous nous arrêterons à cette nomenclature.

Examinons, l'un après l'autre, le caractère particulier que ces témoignages présentent:

Comme nous vous le disions tout-à-l'heure, bien que le frère Lorien ait été l'objet d'une mesure sévère, vous n'êtes pas enchaînés par cette détermination toute provisoire. Elle ne doit porter aucune atteinte à votre indépendance. Vous avez à apprécier ce témoignage comme si la rigueur de notre devoir ne nous avait pas mis dans la dure nécessité de le flétrir.

Que disait le frère Lorien? Il affirmait trois choses; la première était celle-ci: Les empreintes de pieds qui ont été remarquées à l'angle de l'orangerie, ont été faites par moi.

La deuxième était celle-ci: J'ai déclaré spontanément au brigadier de gendarmerie, dès le premier jour où il est venu explorer les empreintes, que c'était moi qui les avais faites.

La troisième était celle-ci: Il n'est pas vrai que j'aie dit au brigadier Coumes, le 19 avril: « J'avais oublié de vous dire une chose; c'est moi qui ait fait ces empreintes. » Voilà les trois faits principaux que présente la déclaration du frère Lorien.

Pour la première, la question de savoir si cette déclaration est vraie, ou si elle ne l'est pas, n'a pas beaucoup influé sur la détermination dont Lorien a été l'objet. Nous l'avons regardée comme controversée. Il en a été de même de la deuxième. Il n'a pas pu en être ainsi de la troisième. Nul, pas même lui, n'a essayé de prouver que cette troisième assertion n'était pas mensongère.

Apprécions-les au point de vue des débats et de l'avantage

que l'accusation veut en retirer comme preuve de l'existence du concert frauduleux.

Était-il possible que Lorien fût l'auteur des empreintes de pas qui avaient été reconnues à l'angle de l'orangerie? Vous vous rappelez les termes de sa déposition. Il est allé à l'angle de l'orangerie vers huit heures moins un quart.

A cet angle de l'orangerie, se trouve une brèche masquée quelque peu par des plantes et par des brins de cyprès; ce mur est percé à jour à hauteur d'homme. Il serait donc impossible, lorsqu'on se trouve près de cette brèche, de ne pas apercevoir principalement sur le mur qui touche à l'oratoire du cimetière les curieux qui y seraient amassés. Il serait impossible de ne pas voir de là un bataillon de troupes de ligne qui était déjà en station dans le cimetière autour du cadavre. Il serait impossible de ne pas entendre des murmures, des cris qui s'échappaient d'une population agglomérée, dont on a fixé le chiffre à 7 ou 8 mille âmes.

Eh bien! on demande au frère Lorien: Puisque vous êtes allé dans cet angle, puisque vous vous en êtes approché de très près, vous avez vu quelque chose, vous avez entendu quelque bruit? Et il répond: Non!

Cette déclaration n'est-elle pas en face d'une impossibilité physique? Il était huit heures moins un quart, et à cette heure, il en convient, il était chaussé avec des sabots. Peut-il s'attribuer des empreintes faites avec des souliers? N'attachons pas à ce fait plus d'importance qu'il n'en a, puisque nous le considérons comme controversé.

Passons au second: A-t-il réellement et spontanément revendiqué les empreintes dès que le brigadier les a reconnues? Il n'est en face que d'une déclaration contraire. Cela est vrai, mais cette déclaration trouve un appui dans des faits qui ne sont pas contestés. En effet, durant tout le cours de la journée du 16 avril, jusqu'à deux heures de l'après-midi, heure à laquelle procédait le docteur Estévenet, les empreintes étaient l'objet des investigations les plus sérieuses. On cherchait à deviner la forme des souliers qui les avait faites, et on avait depuis le matin un homme qui les revendiquait et qui avait pu les faire?

Comprendrait-on cette série d'investigations se faisant dans le jardin de la maison, principalement dans le lieu où le frère Lorien passe sa journée tout entière, sans que celui-ci qui, le matin, aurait dit au brigadier: ces empreintes sont de moi, ne se fût pas rapproché pour le répéter et faire cesser d'inutiles explorations? Remarquez encore que le brigadier a été durant tout le cours de la journée du 16, l'acolyte obligé de tous les officiers de police et des magistrats, etc.; il ne leur aurait pas dit: C'est Lorien qui a fait ces empreintes!

Admettez la vérité de son assertion. Admettez-la en présence de l'accusé qui lui-même, à deux heures après-midi, accompagnant le docteur Estévenet, lui disait au moment où celui-ci voulait mesurer les empreintes et en déterminer la forme: C'est moi qui les ai faites, ou peut-être mon camarade, ou bien le frère jardinier. Cela se comprendrait-il si depuis huit heures du matin le frère Lorien avait fourni une explication qui satisfaisait toutes les exigences! Y a-t-il probabilité qu'en ce point le frère Lorien ne nous en ait pas imposé? Eh bien! ces deux premières assertions si peu excusables, ne sont pas la cause de son arrestation. Il en résulte une troisième. Et quant à celle-là, il n'a pas le tort seulement de se trouver en contradiction avec le brigadier. Il a le tort de se trouver en contradiction avec tout le monde et avec lui-même. Il affirme que le 19 avril s'il est allé avec le brigadier Coumes dans l'orangerie, il n'a pas parlé au brigadier des empreintes. Il réduit toute la conversation à ceci: « Le brigadier voulait déplacer une caisse, et par charité, je lui ai offert de l'aider, mais je n'ai pas prononcé un seul mot qui fût afférent ni à des traces de pas, ni à des besoins d'uriner, qui se retrouvent dans la conversation qu'il me prête. »

En présence de son assertion se trouve celle du brigadier. Je ne m'appesantis pas sur le caractère de sincérité qui se révèle d'ordinaire sur les apparences extérieures, et qui a dû vous frapper en entendant la déclaration de ce témoin; il faut la peser en elle-même, l'apprécier en elle-même. Coumes, le 19 avril au soir, se préoccupe d'une conversation qu'il vient d'avoir avec le frère jardinier. Il va trouver le juge d'instruction pour lui en faire part. Et remarquez bien que c'est dans la même journée du 19. Le juge d'instruction trouve le fait grave. Ce retour d'un religieux sur lui-même; ce démenti donné à sa propre conduite, à ses propres assertions, indiquaient des inspirations étranges.

Pourquoi cet homme, qui n'avait pas revendiqué les empreintes dans le premier moment, aurait-il, en effet, conçu la pensée d'aller se les appliquer trois jours? Pourquoi aurait-il fait cela au moment où, dans la communauté, on était en proie aux plus vives préoccupations? Ne lui avait-on pas fait le reproche d'avoir manqué de présence d'esprit? et cet homme, surexcité par un reproche qu'il n'avait mérité que par sa naïve sincérité, n'a-t-il pas voulu racheter sa faute en s'offrant, même au besoin, aux tortures du martyre? Cette idée, justement, sainement appréciée par le juge instructeur, provoque immédiatement la confrontation de Coumes et du frère Lorien.

Fixons bien les dates: c'est le 20 avril que Lorien et le brigadier Coumes comparaissent devant le juge d'instruction. Les faits sont trop récents pour qu'une erreur soit possible. Quelqu'un en impose. Cela est de la dernière évidence. Le brigadier répète devant le juge d'instruction, qu'hier le 19 avril, et il fixe l'heure, étant dans l'orangerie, et au moment où il en sortait, le frère Lorien le saisit par le bras, et lui dit: Brigadier, j'ai oublié de vous dire quelque chose, etc., etc.

Au grand étonnement du brigadier, Lorien déclare que s'il l'a vu la veille, il ne lui a rien dit, rien. Le brigadier affirme en appelant à son secours les formules les plus solennelles du serment, que ce qu'il vient de dire à la justice est la vérité. Il ne peut pas se tromper sur des faits qui ne datent pas de vingt-quatre heures, et persiste dans sa déclaration. Lorien a abrité la sienne derrière la plus forte opiniâtreté. Alors un débat s'engage. Coumes demande au juge d'instruction la permission de rappeler particulièrement au frère Lorien les circonstances qui ont entouré la conversation. Et le juge alors n'a qu'à rédiger, par écrit, le résultat sommaire de cette conférence dont il devient l'écho.

Coumes dit au frère Lorien: Mais dans quel but seriez-vous allé au coin de l'orangerie? — Je m'y étais rendu pour satisfaire un besoin. — Eh bien, répond le brigadier Coumes, cette partie de votre jardin a été l'objet de mes explorations particulières, et positivement il n'y avait aucune trace de besoins satisfaits. — Mais, répond le jardinier, c'était un petit besoin. — Pas plus un petit qu'un grand. Comment? Vous, chargé du soin de la culture du jardin, vous seriez allé donner ce fâcheux exemple de satisfaire des besoins sur une banquette de perril? Là, à côté, vous avez des latrines, la pucier vous y conduisait; les ménagements que vous deviez à votre propre ouvrage vous y conduisaient aussi? — N'importe, ce n'est pas la première fois que cela m'arrive; j'y suis allé. A ce moment, Coumes, qui avait très bien remarqué la chaussure du frère Lorien, lors de l'introduction dans le jardin, lui fait

cette objection. — Eh bien, mon frère, j'ai parfaitement remarqué que vous étiez chaussé avec des sabots, et j'examinai des empreintes qui étaient faites avec des souliers.

Il n'y avait pas de réponse possible; le frère Lorien n'en trouve aucune, si ce n'est celle-ci: Si je m'étais attendu à tant de questions, je me serais préparé avant de répondre. — Nous disions tout-à-l'heure qu'en appréciant provisoirement la sincérité du témoignage du frère Lorien, nous avions vu là l'aveu formel qu'il niait. Mais ce mensonge a un caractère spécial, et n'est pas un fait isolé. — Je me serais, dit-il, préparé, si j'avais su, etc. Se serait-il préparé avec ses seules ressources? N'était-ce pas là un objet qui avait échappé aux prévisions de ses instructeurs? Lorien n'avait-il pas en vue, dans l'acte de dévouement qu'il accomplissait, l'intérêt de la communauté, sacrifiant sa réputation, son honneur, sa liberté à un intérêt plus grand, qui domine dans l'esprit du religieux toutes les considérations humaines? N'avons-nous pas là, non-seulement la preuve qu'un religieux peut mentir, mais la preuve qu'il ment, et la preuve qu'il ment sous les impressions d'autrui, qu'il ment dans l'intérêt de la cause commune?

Voilà le frère Lorien. C'est ce que vous aurez à méditer, lorsqu'à votre tour, vous apprécierez la valeur de sa déclaration; vous la peserez, non pas seulement au point de vue d'un fait isolé, auquel elle se rattache, mais toujours en vous préoccupant de cette autre question qui fait l'objet particulier de votre examen, à savoir s'il faut conserver aux paroles du religieux le prestige dont notre vénération l'entoure.

## NOUVELLES DIVERSES.

**AUTRICHE.** — En Autriche le calme ne paraît pas prêt à se rétablir; à Vienne la fermentation est très grande et l'attitude de certaine partie de l'armée tend constamment à l'augmenter.

On écrit de Vienne, 23 mars, à la *Gazette de Breslau*:

« A la date du 13, la garnison de Vienne, ordinairement forte de 14 000 hommes, a été portée à 32,000. L'armée n'est pas hostile au nouvel ordre de choses; mais il n'en est pas ainsi d'une partie du corps des officiers, car il s'y trouve un grand nombre d'étrangers qui professent des opinions légitimistes et qui, pour cette cause, ont quitté leur pays et trouvent un refuge dans l'armée autrichienne. La haine de ces officiers pour le nouveau système va si loin qu'ils ont foulé aux pieds le manifeste de l'empereur. Ils méditent tous les projets de contre-révolution; mais qu'ils prennent garde, le peuple n'est pas disposé à se laisser arracher ce qu'il a conquis au prix de tant de sacrifices! »

— On attend de Vienne une députation de huit cents gentils-hommes et notabilités des provinces de Croatie et de la Slavonie. Cette députation demande la séparation de ces provinces.

— En Galicie les corvées ont été abolies à la suite d'un mouvement du peuple.

— On parle de faire de grands efforts pour porter secours à l'armée d'Italie, mais cela devient tous les jours plus impossible. La Hongrie se sépare de fait de l'empire d'Autriche, la Bohême aspire à en faire autant, et jusqu'à l'Illyrie qui demande un gouvernement à part. (*Revue de Genève.*)

— On lit dans le *Courrier de la Moselle*:

« La nouvelle qu'un certain nombre d'ouvriers allemands et de Polonais se disposaient à quitter la France pour retourner dans leurs patries respectives, a mis en émoi les autorités de la frontière bavarroise, voisine du département de la Moselle. Après renseignements pris près des autorités françaises, le gouvernement bavarois annonce qu'il recevra les ouvriers allemands qui se présenteront à la frontière, pourvu qu'ils soient sans armes; qu'il pourvoira à leur nourriture et à leur logement, et qu'il leur facilitera les moyens de regagner leurs domiciles respectifs, quel que soit leur nombre, pourvu que leur rentrée se fasse avec ordre. « Quant aux Polonais, le gouvernement bavarois ajoute qu'il ne doute pas que l'enthousiasme du peuple ne leur assure les moyens de regagner leur patrie. »

— Il a disparu des Tuileries deux énormes portefeuilles où Louis-Philippe gardait sa correspondance la plus curieuse, et plaçait les pièces au moyen desquelles il pouvait user de représailles contre les hommes qui songeraient à se tourner contre lui ou contre les ministres de son choix. Comment ses portefeuilles ont-ils été enlevés? Ce n'est pas le 24 février, ce n'est pas dans les jours qui ont suivi. Leur disparition est récente. Les nombreuses personnes, et nous sommes de ce nombre, qui auraient vivement souhaité la publication de toutes ces pièces se perdent en conjectures.

— Le bruit était répandu ce matin que M. L. Blanqui avait quitté Paris dans la journée.

— Le Vorort a décidé que la Suisse refuserait le passage sur son territoire à la légion allemande partie de Paris pour révolutionner l'Allemagne, et maintiendrait strictement, pour sa part, une neutralité absolue dans les affaires actuelles de l'Europe.

— Le général Tournemine vient d'être nommé commandant supérieur du château de Vincennes.

— L'*Union Républicaine*, journal de Saint Germain-en-Laye, annonce que M. Alex. Dumas fait partie de sa rédaction, et il contient en effet un article digne du célèbre romancier, sous le titre de: *Lions de marbre aux Prussiens et aux Autrichiens.*

— Un journal de Rouen annonce que M. Ledru-Rollin et M. Garnier-Pagès sont arrivés hier matin dans cette ville.

— Le gouvernement vient, dit-on, d'assigner le château de Pau pour résidence à Abd-el Kader, qui sera autorisé à emmener avec lui, non-seulement sa famille, mais encore tous les serviteurs qui l'ont suivi en France.

— On écrit de Gibraltar que le gouvernement anglais, alarmé des événements dont la France vient d'être le théâtre, a donné des ordres pour augmenter la garnison de cette place de trois bataillons. Il serait question, en outre, de tenir plusieurs bâtiments de guerre en station devant Gibraltar. Il est probable que des mesures analogues ont été adoptées pour les possessions anglaises. Ainsi, le budget de la Grande-Bretagne sera augmenté, et par conséquent aussi les difficultés de sa situation financière. (*Peuple Constituant.*)

**HALLE-AUX-BLÉS DE PARIS**, mercredi 3 avril. — La farine reste à peu près aux mêmes prix, mais les affaires sont toujours très difficiles. Les facteurs ont cependant vendu un peu plus aujourd'hui que ces jours derniers. Les rentrées sont toujours difficiles.

**Blés.** — Hausse par hectolitre: Vernon. — Baisse par hectolitre: Aubigny, Bordeaux, Brezoles, 75 c.; Brie, Comte-Robert, 33 à 36 c.; Dreux, Gisors, 73 c.; Sens, 23 c. Calme: Luçon, Nancy. Sans variation: Gonesse, Roye, Saint-Germain.

*Un des Rédacteurs gérant, FAURES.*

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.